

FICHE ACTION

Thématique : Comment évaluer mes impacts sur l'environnement

Lors de [Jour E 2023](#), l'événement de Bpifrance qui met votre business au vert, 40 dirigeants d'entreprise, accompagnés par des experts, ont réfléchi ensemble aux différentes manières **d'intégrer les enjeux liés à la biodiversité**. Des échanges riches et des visions croisées qui ont permis de faire émerger de nombreuses solutions.

Toute entreprise dépend directement et indirectement de la biodiversité qui procure des services dits écosystémiques :

- Des services de régulation : pollinisation, régulation de la qualité de l'air, du climat, de la distribution de l'eau, de la qualité des sols
- Des services d'approvisionnement : énergie, alimentation humaine et animale, matériaux et assistance, ressources médicinales, biochimiques et génétiques
- Des services culturels : apprentissage et inspiration, expérience physique et psychique (tourisme)

Par exemple une entreprise du secteur cosmétique est dépendante de la biodiversité pour les matières premières d'origine naturelle, les matières premières synthétiques, l'énergie fossile (pétrole, gaz, charbon) et dérivés (plastique, huiles minérales...), l'eau, etc.

Les entreprises impactent la biodiversité de 5 façons (appelés « facteurs de pressions ») : le changement d'usage des sols, la surexploitation des ressources, les émissions de GES, la pollution et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Après avoir fait le diagnostic de ses impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, l'entreprise identifie les enjeux prioritaires pour son activité et établit un plan d'actions composée d'actions volontaires sur son cœur de métier et d'actions complémentaires.

Les actions volontaires peuvent concerner :

- L'amont de son activité : achats, matières premières, etc.
- Son site de production : procédés de production (pratiques d'exploitation), gestion du foncier et des sites/aménagement, etc.
- L'aval de son activité : sensibilisation des consommateurs/clients, fin de vie des produits, etc.

Par exemple une entreprise du secteur cosmétique peut mettre en place les actions suivantes :

- *En amont : s'assurer de la provenance des matières premières en les traçant, sensibiliser et faire changer/évoluer les pratiques des fournisseurs.*
- *En aval : développer la biodégradabilité des produits de l'entreprise, améliorer les emballages en utilisant des matières recyclées/recyclables, changer les formules pour incorporer des ingrédients plus durables et tracés.*

Pour mettre en œuvre son plan d'action, l'entreprise peut mobiliser des ressources :

- Internes : responsables services métiers, service R&D, comité de Direction, salariés, etc.
- Externes : association environnementale nationale, fournisseurs (agriculteurs en amont de la chaîne de valeur et prestataire emballages), programme d'entreprises engagées pour la nature, etc.

Vous souhaitez passer à l'action ? Découvrez les dispositifs de Bpifrance Banque du Climat pour vous y aider : <https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/bpifrance-banque-du-climat>